

**M. Martin P. O'Connell** (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, mais la demande sera étudiée en consultation avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse; c'est à ce gouvernement que l'aide fédérale serait versée.

#### LES RETRAITÉS DES FORCES ARMÉES

Question n° 724—**Le très hon. M. Diefenbaker**:

Depuis janvier 1969, combien de militaires de tous grades ont pris leur retraite des forces armées, chaque mois, qui comptaient à leur actif une période de service de a) moins de 6 mois, b) 6 à 12 mois, c) 12 à 24 mois?

**L'hon. Léo Cadieux** (ministre de la Défense nationale): Voici le nombre total d'hommes qui ont été libérés en 1969 pour mauvaise conduite, pour service non satisfaisant ou pour raisons de santé, qui ont pris leur retraite volontairement, ou qui sont décédés:

	(a)	(b)
Janvier	77	43
Février	123	29
Mars	125	45
Avril	134	55
Mai	195	86
Juin	208	69
Juillet	207	68
Août	167	74
Septembre	145	133
Octobre	125	113

#### LES DEMANDES REÇUES ET LES OFFRES FAITES EN VERTU DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, JUSQU'AU 20 OCTOBRE 1969

Question n° 730—**M. Schumacher**:

1. Depuis sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 20 octobre 1969, combien de demandes ont été reçues en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et de qui émanaient-elles?
2. Combien de demandes ont été refusées?
3. Quelles ont été les raisons de refus dans chaque cas?
4. Combien d'offres ont été faites en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional jusqu'au 20 octobre 1969?
5. A qui ces offres ont-elles été faites?
6. Indiquer dans chacun des cas, le lieu de l'usine, le type d'industrie, la nature du projet, le coût prévu, l'effectif prévu ainsi que le taux de l'offre?
7. Combien d'offres ont été acceptées?
8. Quels sont les noms et adresses des sociétés ayant accepté de telles offres?
9. A la suite des offres acceptées, combien ont commencé à construire ou à s'installer et à quel endroit?
10. Quand prévoit-on l'achèvement des travaux dans chacun des cas?
11. A la suite des offres acceptées, combien n'ont pas encore commencé à construire ou à s'installer?
12. Dans chacun des cas, quelles sont les raisons du retard?
13. Dans chacun des cas, quand prévoit-on le début des travaux et leur achèvement?

[M. MacEwan.]

**M. Martin P. O'Connell** (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le premier rapport sur les activités du ministère dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional a été déposé devant le Parlement le 27 octobre 1969. Tous autres renseignements apparaîtront dans les prochains rapports mensuels à mesure qu'ils cesseront d'être confidentiels.

#### LES DEMANDES REÇUES ET LES OFFRES FAITES EN VERTU DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, ENTRE LE 21 OCTOBRE ET LE 30 NOVEMBRE 1969

Question n° 731—**M. Schumacher**:

1. Depuis le 21 octobre jusqu'au 30 novembre 1969, combien a-t-on reçu de demandes en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et de qui émanaient-elles?
2. Combien a-t-on refusé de demandes?
3. Quelles ont été les raisons de refus dans chaque cas?
4. Combien d'offres ont été faites au cours de la période allant du 21 octobre au 30 novembre 1969, et à qui ont-elles été faites?
5. Dans chacun des cas, indiquer le lieu de l'usine, le type d'industrie, la nature du projet, le coût prévu, l'effectif prévu ainsi que le taux de l'offre?
6. Quelles sont les sociétés qui ont accepté ces offres?
7. A la suite des offres acceptées, combien ont commencé à construire ou à s'installer, et à quel endroit?
8. Dans chacun des cas, quand prévoit-on l'achèvement des travaux?
9. A la suite des offres acceptées, combien n'ont pas encore commencé à construire ou à s'installer?
10. Dans chacun des cas, quelles sont les raisons du retard?
11. Dans chacun des cas, quand prévoit-on le début des travaux et leur achèvement?

**M. Martin P. O'Connell** (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le deuxième rapport sur les activités du ministère dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional a été déposé devant le Parlement le 4 décembre 1969. Tous autres renseignements apparaîtront dans les prochains rapports mensuels à mesure qu'ils cesseront d'être confidentiels.

#### LES EMPLOYÉS EXCÉDENTAIRES DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 744—**M. MacRae**:

Au sujet des 26 employés du ministère des Affaires des anciens combattants au Nouveau-Brunswick, y compris la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants, que l'on a avisés qu'ils étaient excédentaires, a) quel est le nom de chacun de ces employés, b) lesquels sont des anciens combattants, c) combien d'années de service chacun compte-t-il?

**L'hon. Jean-Eudes Dubé** (ministre des Affaires des anciens combattants):